Liste des pièces à fournir pour mettre un bien en gérance

Les originaux des pièces suivantes :

(Les photocopies seront faites à l'agence)

- Titre de propriété ou attestation notariale
- Carte d'identité de chaque propriétaire et des époux
- Livret de famille ou certificat de mariage ou extrait de PACS
- K bis et statuts de la SCI le cas échéant
- Syndic, règlement et charges de copropriété le cas échéant
- Relevé Identité Bancaire ou postal
- Dernier avis de taxe foncière et dernière facture d'eau pour appel de charges
- Compte rendu d'expertises déjà faites (Etat des risques, amiante, bilan énergétique, sécurité piscine, etc...)
- Attestation assurance des bâtiments
- Contrats d'entretien des équipements (chaudière, clim, cheminée, etc...) le cas échéant
- Contrats de bail de chaque lot avec états des lieux entrant et cautionnements le cas échéant
- Si géré avant par autre agence, solde du compte de charges.